
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE PARENTS 2024-2025

*Procès-verbal de l'assemblée générale du 11 Septembre 2024
Rencontre en présentiel*

1. Ouverture de l'assemblée

L'assemblée est ouverte à 18h00

2. Désignation d'un secrétaire d'assemblée et d'un président

- Secrétaire : Jules Beauséjour
- Président : Manuel Perez

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Jules Beauséjour d'adopter l'ordre du jour.

CE-24-25-001

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 21 septembre 2023.

IL EST PROPOSÉ par Dieynaba Camara d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 21 septembre 2023.

CE-24-25-002

5. Présentation du rapport annuel

6. Présentation des rôles et fonctions des membres du conseil d'établissement et du projet éducatif qui guide les décisions du CÉ

Monsieur Perez présente les buts, rôles et fonctions du CE. Il exprime également l'importance de l'implication des parents dans l'école de leur enfant.

Conseil d'établissement :

- Les membres du Conseil d'établissement siègent environ une fois par mois.
- Ils interviennent dans le meilleur intérêt de tous les élèves de l'école des Semailles.
- Ils supportent la direction et l'équipe-école dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet éducatif et sont consultés sur divers éléments relatifs au fonctionnement de l'école.

Comité de parents :

- Les membres du Comité de parents se rencontrent une fois par mois.
- Ils sont la voix des parents à la CSSM et font les recommandations au conseil des commissaires.

7. Élection des représentants des parents au conseil d'établissement

7.1 Nomination d'un président d'élection et des scrutateurs

Président de l'élection : Jules Beauséjour

Scrutateurs : Céline Richard et Manuel Perez

7.2 Détermination du nombre de postes en élection

Madame Karine Lapierre explique la composition du CÉ et son fonctionnement. Elle indique que 3 postes sont en élection pour une durée de 2 ans et que 2 postes déjà élus entament leur deuxième année.

7.3 Mise en candidature

Les parents désirant être membres du CÉ se présentent et expliquent leur motivation à faire partie du CE.

Candidats :

- 1- Monsieur Jules Beauséjour;
- 2- Madame Dieynaba Camara;
- 3- Madame Lauriane Brunet-Martel;
- 4- Madame Yanira Lauzon.

7.4 Vote secret

Les parents écrivent, sur un carton vert, le nom des 3 personnes qu'ils désirent voir siéger sur le CÉ. Les cartons sont mis par la suite dans un contenant. Les personnes désignées comme scrutateurs font le décompte.

7.5 Résultats de l'élection des représentant des parents du CÉ

- 1- Madame Lauriane Brunet-Martel;
- 2- Madame Dieynaba Camara;
- 3- Madame Yanira Lauzon.

CE-24-25-003

8. Élection des substituts

7.1 Mise en candidature

- 1- Monsieur Jules Beauséjour.

Monsieur Jules Beauséjour est élu substitut.

CE-24-25-004

9. Présentation des rôles et fonctions du comité de parents du CSS (centre de services scolaire) + lien avec le CA

10. Élection d'un représentant et d'un substitut (facultatif) pour le comité de parents du Centre de services scolaire :

9.1 Mise en candidature

1- Madame Lauriane Brunet-Martel.

9.2 Résultats de l'élection d'un représentant et d'un substitut (facultatif) pour le comité de parents du Centre de services scolaire

1- Madame Lauriane Brunet Martel.

11. Levée de l'assemblée générale

Monsieur Louis-Michel Huard propose la levée de l'assemblée. Il est 18h30.

CE-24-25-005

12. 1^{ère} rencontre du CÉ : le 10 octobre 2024 en présentiel.

Président(e)

Secrétaire